



Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE METHODES STATISTIQUES DE REGRESSION EN EPIDEMIOLOGIE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET 2ème Cycle

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2006-2007, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes Statistiques de Régression en Epidémiologie : enseignement via internet.

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but d'introduire les concepts nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des méthodes d'analyse multi variable et porte sur les méthodes de régression les plus couramment utilisées en épidémiologie.

2 - Responsable

Monsieur le Professeur Amadou ALIOUM
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 57 11 83
amadou.alioum@u-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **20** et le maximum à **150**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire global de l'enseignement est de **100** heures d'enseignement théorique auxquelles s'ajoutent **100** heures de travail personnel.

L'enseignement se fait sous la forme d'un enseignement à distance entre novembre et juin.

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4 - Conditions d'inscriptions

Conditions de titres :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement : les candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou équivalent) ou les professionnels de santé en exercice, justifiant d'un niveau suffisant en statistiques de base.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae (3 pages maximum), une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : **650€ / an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1250€ /an**
- Reprise d'études financées : **1850€ /an**

Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de **1 250€/an**.

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen par an.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux types d'épreuves :

1- Deux épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :

- ✓ 1ère épreuve : coefficient 1,
- ✓ 2ème épreuve : coefficient 1.

Chacune de ces 2 épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

2- Une épreuve finale écrite anonyme, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 6.

L'examen final écrit :

- Se tiendra à l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire, pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Le jury, présidé par le responsable du diplôme, comprend au moins deux enseignants de rang A et deux enseignant de rang B.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé mais les notes ne sont pas conservées.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :	
	Conseil ISPED du 09/05/2006 C.A. du 06/07/2006
Modifications :	
	Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006 C.A. du 20/12/2006 Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007 C.A. du 11/07/2007 Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008 C.A. du 26/06/2008 Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015 Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015 Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016 Conseil du Collège Sciences de la santé du 12 juillet 2016 Conseil I.S.P.E.D. 30/06/2017 Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017 Conseil I.S.P.E.D. 19/06/2018 Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018 Conseil I.S.P.E.D. 26/06/2020 Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020 (Version 9) Conseil I.S.P.E.D. 29/03/2024 Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024 (Version 10)